

N° 747
29 NOVEMBRE
2014

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO VOTER, C'EST DÉCIDER



Frédérique Rolet
& Roland Hubert,
cosecétaires
généraux
du SNES-FSU

Cette semaine est importante pour l'avenir du second degré et de ses personnels. Les élections professionnelles sont un acquis des luttes sociales et elles permettent de désigner démocratiquement les représentants des personnels dans des instances nationales, académiques et départementales qui traitent des questions de statuts, carrière, nomination ou de l'organisation des établissements du second degré et des enseignements.

Elles sont l'occasion de choisir le syndicalisme dont les collèges et les lycées ont besoin : un syndicalisme enraciné dans les établissements qui construit avec les personnels les revendications et mène les luttes dans le rassemblement de nos professions.

Voter pour les listes présentées par le SNES et la FSU c'est refuser l'immobilisme

de syndicats aveugles aux changements portés par les personnels, c'est rejeter l'aventurisme d'autres organisations qui, au nom de principes pédagogiques illusoire, promeuvent des mesures mortifères pour nos métiers et pour le second degré, tout en se contentant d'accompagner les décisions gouvernementales.

Faire le choix du SNES et de la FSU, c'est vouloir s'appuyer sur l'expertise des personnels pour faire sauter le carcan des hiérarchies pesantes, c'est se donner les moyens de peser dans les discussions et d'organiser les luttes.

Ne manquons pas ce rendez-vous démocratique en prêtant l'oreille aux discours démobilisateurs de ceux qui ont tout à gagner à étouffer la parole des personnels. ■

DU 27-11 AU 4-12 Ensemble

Des enjeux de
et du second

Du 27 novembre

au 4 décembre

qui s'agit

paritaire

Ces instances

second degré.

viduelle (muta-

sont consultées

cation nationale et

L'avenir du second

la grave crise de recrut-

est sans précédent, la né-

travail et de rémuné-

cation et d'orien-

sifs sur lesque-

second degré

votre choix sur ces

s. En effet, des

ons syndicales :

, le rapproche-

ance à la clef

s la place et

ent

choix

mais aussi

ote est un

oyens de se faire

et, Roland Hubert,

général du SNES-FSU

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE FSU



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Voter et faire voter SNES et FSU, c'est se donner les moyens de se faire entendre

DROITS ET LIBERTÉS

ASILE : UN PROJET DE LOI À SUIVRE DE PRÈS

« Tout homme persécuté dans son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur le territoire de la République », rappelle le préambule de la Constitution de 1946.

En France, le nombre de demandeurs d'asile a progressé de 86,5 % en six ans et sur les 66 251 demandes, seules 15 % sont acceptées en première instance (35 % en seconde).

Les parcours de l'asile sont éprouvants : délais d'attente angoissants, suspicion permanente du pays d'accueil, arbitraire des traitements, contraintes procédurales et politiques qui, trop souvent, traitent la question en termes de « masse » en oubliant la réalité de l'individu.

La réforme est obligatoire pour transposer avant le 1^{er} juillet 2015 les directives européennes sur la question. Avec trois objectifs : de nouvelles garanties aux demandeurs d'asile, une efficacité plus grande du dispositif, une limitation du recours à la procédure d'asile pour des fins qui lui sont étrangères.

Simplification des démarches, désengorgement des juridictions, suppression de l'obligation de domiciliation, sont incontestablement des avancées.

HUMANISME OU RÉDUCTION DES FLUX ?

Mais l'accélération des procédures et la dépersonnalisation du traitement risquent de provoquer l'éviction encore plus rapide de ceux qui sont *a priori* jugés comme de « mauvais » demandeurs d'asile. Comment appréhender l'individu et son histoire, souvent tragique ? À cela s'ajoute la définition par l'État des « pays sûrs » alors que ces États bafouent les Droits de l'Homme. N'est pas non plus étrangère au projet une politique de réduction des flux.

■ Marylène Cahouet



© Claude Szmulowicz

Publicité

COMMUNIQUÉ

PRÉVENTION ROUTIÈRE ET SCOLARITÉ

Education routière : des ressources pour vous faciliter la vie !

PARCE QU'IL N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE DE TROQUER SA CASQUETTE DE PROFESSEUR POUR CELLE DE SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, GMF A CONÇU UN ENSEMBLE DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ISSUS DES BESOINS IDENTIFIÉS SUR LE TERRAIN.



3 questions à Elsa Châtaigner,
professeur des écoles en classe de CP, 33 ans.

COMMENT ABORDEZ-VOUS LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AVEC VOS ÉLÈVES ?

C'est un sujet qui fait partie intégrante du programme scolaire, dès la maternelle. Non seulement les risques sont réels, mais il est important de sensibiliser les enfants le plus tôt possible, en vue des apprentissages futurs. C'est bien l'objectif de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER), un cursus pédagogique complet et obligatoire, destiné à éduquer les jeunes enfants et à tester leurs connaissances en tant que piétons, passagers et rouleurs (vélos et rollers).

COMMENT VOUS PRÉPAREZ-VOUS À CET ENSEIGNEMENT ?

Comme tous les enseignants, j'ai des contraintes de temps, sans compter que je ne suis pas une spécialiste de la sécurité routière ! Le CD Rom GMF, « Les deux font l'APER », m'apporte vraiment une aide précieuse. Je l'ai découvert sur le site Education à la Sécurité Routière⁽¹⁾. Ce support couvre les 3 cycles et colle exactement au programme officiel. Il est facile à prendre en main grâce aux guides de l'enseignant : il suffit de suivre le conducteur d'animation. Nul besoin de préparation, ni d'imprimer des pages et des pages !

EN QUOI CE SUPPORT EST-IL ADAPTÉ À SA CIBLE ?

Le CD Rom, fait de courtes saynètes animées, est très ludique : la mascotte, Max le hérisson, indique les consignes à suivre. Il est aussi très interactif : les enfants sont de réels acteurs des situations proposées. Et ils en redemandent ! Du coup, je l'utilise facilement entre deux matières traditionnelles. C'est un outil idéal pour faire passer des messages importants sans dramatiser.

(1) <http://educoscol.education.fr/education-securite-routiere>

Des supports variés, pour chaque niveau

Outre le CD Rom « Les deux font l'APER », GMF propose un ensemble d'outils adaptés à l'âge des enfants et aux besoins des enseignants. Les CD Rom sont utilisables sans connexion internet, sur ordinateur, voire avec un tableau blanc interactif (TBI) dans le cas du support « Les deux font l'APER ».

Sont d'ores et déjà gratuitement disponibles :

- LE CD ROM ATELIER INTERACTIF ASSR**
Destiné à préparer les collégiens aux épreuves des Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) de 1^{er} et de 2nd niveau, ce CD Rom reprend les 14 thèmes à maîtriser. Il comporte des quiz, des mises en situation d'examen ainsi qu'un livret destiné à guider l'enseignant.
- LA BD EMMA & NICO : MISSION BSR**
Particulièrement adaptée aux adolescents, cette BD traite de la prévention des risques liés aux deux roues, des modalités d'obtention des ASSR et du Brevet de Sécurité Routière (BSR).
- DES DÉPLIANTS POUR CHAQUE BESOIN**
Dangers à moto, dangers de la route, signalisation routière... De nombreuses thématiques sont abordées dans un ensemble de dépliants et de guides pédagogiques.

Et bientôt, un nouvel outil pédagogique, cette fois destiné aux lycéens, sera aussi disponible !...

SEDEC Communication / août 2014 - Photos Cortes - GMF - 26 rue de Froy 75007 Paris Cedex 13



Pour en savoir plus et recevoir gratuitement les ressources pédagogiques GMF, écrivez-nous à : enseignerlaprevention@gmf.fr

NON AUX GRENADES

Remi Fraisse est mort, tué par l'explosion d'une grenade offensive. Ce n'est pas la première fois que cette arme – considérée comme non létale – tue : ainsi Vital Michalon, tué lors de la manifestation contre SuperPhoenix à Creys-Malville en 1977, sans compter les blessés, les mutilés qui ont perdu main, pied, œil ! Depuis plusieurs années, les congrès successifs du SNES et de la FSU portent le même mandat : celui de l'interdiction de l'usage de ces armes par la police lors d'opérations de maintien de l'ordre. Sont explicitement visées les armes qui ont tué ou mutilé plusieurs fois ces dernières années : flashball et taser. Depuis Sivens la grenade offensive doit être naturellement ajoutée à la liste.

Le ministre de l'Intérieur vient d'annoncer l'abandon définitif de cette arme. Nous attendons avec vigilance un texte officiel – pourquoi pas une loi ? – et demandons que cette décision soit élargie au flashball et au taser. ■

LIBRES, MAIS...



© DR

Depuis Katchik et Leonarda, il y a un an, les expulsions avaient cessé, à la demande du ministère, pour éviter les mobilisations lycéennes... mais la machine à expulser s'est remise en route !

Kamel, élève assidu et appliqué au lycée professionnel A.-Perret de Poitiers, bien que mineur, a été retenu pendant plusieurs jours en CRA à Bordeaux, suite à des accusations anonymes qui mettaient en doute sa minorité. La mobilisation a permis qu'il soit enfin libéré, mais il reste sous le coup d'une OQTF ! La mobilisation continue donc à Poitiers.

Yero, à Paris, mineur comme le confirme l'ambassade de son pays, est considéré par les autorités comme majeur. Contre l'évidence, ce lycéen en CAP menuiserie a été placé en centre de rétention pendant plus de trois semaines avant d'être libéré... mais toujours sous OQTF.

Majeur-e-s, mineur-e-s, ils ont commencé des études, ils doivent pouvoir les finir ! ■

LIBERTÉ POUR G.I. ABDALLAH !

En 1984, Georges Ibrahim Abdallah était arrêté, puis jugé en 1987 en tant que complice de l'assassinat, commis à Lyon en 1982 par des militants communistes libanais, au moment où Israël occupait le sud Liban. Depuis dix ans, G. I. Abdallah est libérable, mais vient de voir une fois de plus sa demande de libération rejetée. Tout autre que lui serait libre... et expulsé vers son pays d'origine (en application de la trop connue double peine), pays qui s'est déjà dit prêt à le recevoir ! Israël et les États-Unis pèsent sur le cours de la justice en France, et viennent d'obtenir une fois de plus que l'État n'applique pas la loi de notre pays. La France doit cesser de céder aux pressions et enfin libérer Georges Ibrahim Abdallah ! ■

« Je n'écris que d'une main, mais je combats des deux » VICTOR HUGO

SEMAINE D'ACTION DE LA FSU DU 17 AU 22 NOVEMBRE

UN MEETING POUR DONNER DE LA VOIX

Plus de 1 000 délégués venus de toute la France, représentant tous les syndicats de la FSU, ont participé à Paris au meeting qui concluait cette semaine d'action. Le SNES-FSU a pris toute sa part dans cette initiative. Crise de recrutement, nécessité d'une

revalorisation, amélioration des conditions de travail et de la formation, respect du métier, tous les militants de la FSU, ensemble, ont donné de la voix pour que l'éducation soit vraiment une priorité.

« Rassembler la profession, montrer notre dynamisme, notre détermination, celle d'une fédération résolument tournée vers l'avenir est un énorme succès dans la période actuelle. » Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, s'est félicitée du succès de ce meeting « Éducation » qui conclut cette semaine consacrée à la défense de la Fonction publique et de ses agents.

des clips vidéo et des interventions des syndicats de la FSU. Tous ont mis en évidence les difficultés du métier et les attentes des personnels.

NÉCESSITÉ D'UN FORT ENGAGEMENT SYNDICAL

Frédérique Rolet, cosecrétaire générale, a rappelé que, même si le gouvernement affiche une priorité à l'Éducation, sa politique n'est pas à la hauteur des enjeux. Le compte n'y est pas. « Avec 22 % de postes non pourvus au CAPES, la crise de recrutement demeure une réalité prégnante. La question de la revalorisation de nos métiers est donc une priorité. Or le gel du point d'indice se poursuit. » Dans son intervention, elle a aussi pointé « la dégradation continue des conditions de travail et le manque de respect au métier ». « Nous n'avons pas à subir les pressions et prescriptions qu'on veut nous imposer notamment aux stagiaires », affirme-t-elle avant de conclure que nous devons gagner la revalorisation.

« CONDITIONS DE TRAVAIL ROCK'N ROLL »

La majorité des témoignages a pointé le manque de moyens humains pourtant indispensables dans la lutte contre les inégalités scolaires et sociales.

« Les moyens donnés au REP+ ne reflètent pas la réalité des besoins sur tout le territoire » a lancé Akim, professeur des écoles, dans la région de Montpellier. « Comment lutter contre ces inégalités quand les effectifs dépassent 25 élèves par classe ! »

Un point repris par Philippe, enseignant en SVT en lycée à Rennes. « Nos conditions de travail se sont profondément dégradées. Comment peut-on encore parler d'accompagnement personnalisé



dans des classes à 36. La réforme Chatel c'est, la plupart du temps, tirer la couverture à... sa discipline pour récupérer une petite heure par ci par là, et améliorer les conditions d'enseignement. Au final, tout le monde y perd. » La situation n'est guère meilleure pour les autres personnels du système éducatif. « 3 000 élèves, sur trois établissements, nos conditions de travail sont un peu rock'n roll. Surtout face à une génération en grande souffrance. » Pour Graziela, assistante sociale, « nos services sont sacrifiés ».

CONSTRUIRE LES SUITES

Si tous les témoignages ont exprimé la difficulté d'exercice de nos métiers, ils ont aussi montré la volonté farouche de toutes et tous de

remplir nos missions au service des élèves, l'attachement à un enseignement de qualité et aux valeurs qui ont guidé le choix d'être enseignant, CPE ou CO-Psy.

Face à la réalité de la vie des établissements, la détermination d'imposer les changements promis à travers la priorité donnée à la jeunesse est forte et la réussite de cette journée appelle à intensifier la mobilisation : pour l'éducation prioritaire déjà en marche et que le SNES-FSU soutient et organise, pour la revalorisation de nos métiers et de nos salaires, pour la cohérence du second degré, pour la résorption de la précarité...

La prochaine CAN débattrra des modalités d'actions nécessaires au niveau national et local.

■ Roland Hubert



Le témoignage de Julia, professeur stagiaire d'espagnol dans l'académie de Créteil, a en ce sens été éloquent. Il n'a fait que confirmer les lourds dysfonctionnements qui affectent les ESPE. « Pression des heures supplémentaires, manque de lisibilité des conditions de titularisation, calendrier de formation improvisé, avec le stress de la classe, cette entrée dans le métier n'a rien d'un long fleuve tranquille. On agit avec nous comme nous n'oserions pas agir avec nos élèves. Et quand on se plaint, il faut qu'on s'estime heureux d'être payés à plein temps pour seulement 9 heures d'enseignement nous rétorque-t-on ! Pourtant, c'est intéressant d'avoir une formation à la didactique, ne la gâchons pas. »

Après un rassemblement convivial sur l'esplanade des Invalides, la journée s'est poursuivie par un meeting donnant la parole à la profession. Un temps fort avec des témoignages des personnels, enseignants, de santé, d'administration, assistante sociale..., entrecoupés par

SALAIRES UNE MOBILISATION QUI EN APPELLE D'AUTRES

Quand bien même le ministre refuse d'ouvrir des négociations salariales, la FSU ne tient pas le sujet des salaires pour clos. C'est le sens de la journée du 18 novembre organisée à l'appel des organisations syndicales disponibles pour agir dans l'unité sur ce dossier.

Pour certaines fédérations, des syndicats concurrents ne pourraient avoir d'expression commune dans cette période préélectorale ; pour une autre, l'action qu'elle prépare avec sa seule confédération suffirait. C'est donc dans un arc unitaire trop restreint que FSU, CGT, Solidaires et FA-FPT ont appelé à des rassemblements le 18 novembre pour l'emploi et les salaires dans la Fonction publique. À Paris, au moment où les parlementaires débattaient du projet de loi de finances 2015, le rendez-vous était fixé à l'Assemblée nationale. D'autres initiatives ont eu lieu sur le territoire, comme à

Mulhouse où soixante personnes étaient réunies devant la sous-préfecture à l'heure du déjeuner.

DES REVENDICATIONS LÉGITIMES

Les récents débats sur le projet de loi de finances, tout comme certaines prises de positions contre la Fonction publique, démontrent l'importance qu'il y a à défendre les missions publiques et à conforter le statut de la Fonction publique.

Les organisations présentes le 18 novembre sont donc déterminées à poursuivre leur action. Elles inviteront dès le mois de janvier 2015 l'ensemble des fédérations syndicales à intervenir

dans l'unité pour défendre les revendications légitimes des agents de la Fonction publique. Ne rien lâcher pour la Fonction publique, c'est nécessaire pour l'ensemble des salariés. À ceux qui pourraient en douter, les tenants de l'austérité pour les peuples d'Europe viennent de le rappeler. Ils proposent ni plus ni moins d'étendre pour trois années à l'ensemble des salariés le gel des salaires déjà appliqué dans la Fonction publique tout en donnant aux employeurs la possibilité de faire travailler plus les salariés. Inacceptable.

■ Anne Féray



22 novembre 2014, aux Invalides <<<<<< 22 novembre 2014, Paris <<<<<< 22 novembre 2014, Maison de la Chimie <<<<<< 22 novembre 2014, Paris



Donner de la voix...



... sur l'esplanade des Invalides



Jusqu'au meeting FSU...



... un succès à la Maison de la chimie

« L'avenir n'est interdit à personne » LÉON GAMBETTA

FORMATION

LA FIN DU DÉNI, À QUAND LES ACTES ?

Le SNES, avec la FSU, n'a cessé d'alerter sur les nombreuses difficultés liées à la réforme de la formation des enseignants et CPE. Le ministère les admet enfin. Des mesures d'urgence et à plus long terme doivent maintenant être engagées.

Des ESPE⁽¹⁾ mises en place dans la précipitation, un pilotage problématique, une grande disparité de volumes et contenus de formation sur le territoire, un déficit d'information, des formateurs épuisés par les réformes successives, des difficultés pour mettre en place des équipes plurielles (universitaires, formateurs issus du terrain, tuteur), une réforme organisée autour d'un seul profil de stagiaire (celui qui doit valider le M2MEEF) ne correspondant pas à la majorité des cas, des « formations adaptées » à clarifier de même que les critères d'évaluation de la formation, un manque de moyens...

DES MESURES URGENTES

Le SNES et la FSU ne cessent, depuis deux ans, de faire remonter ces difficultés dans les différentes instances ministérielles, académiques, sur son site « Observatoire FSU de la Formation des enseignants et CPE » (<http://observatoire-fde.fsu.fr>) et de mobiliser formateurs, étudiants et stagiaires. Le ministère a enfin admis ce constat lors du comité de suivi de la réforme réuni le 12 novembre. Pour le ministère, plusieurs dossiers majeurs sont à traiter en urgence :

– définir les éléments qui vont permettre au

directeur de l'ESPE de construire son avis en vue de la titularisation des stagiaires ;
 – définir les modalités de nomination, de formation et de certification pour les formateurs issus du terrain (PFA⁽²⁾) ;
 – clarifier les parcours adaptés.
 Pour le SNES-FSU des mesures immédiates doivent être engagées pour les stagiaires actuels. Il y a urgence à clarifier les conditions d'évaluation et de formation : non à la surcharge de travaux à rendre chaque semaine, parfois sans lien avec la pratique professionnelle, non aux formations pendant les vacances scolaires, non à l'obligation de suivre des formations déjà délivrées les années précédentes, oui à des formations permettant des allers-retours entre la pratique professionnelle et les éléments didactiques, pédagogiques et disciplinaires permettant une analyse réflexive. Par ailleurs, la réforme de la formation ne peut être réussie sans augmenter les moyens, sans décharger les stagiaires de deux tiers de leur service et sans mettre en place des contenus de qualité cadrés nationalement. ■ **Caroline Lechevallier**

(1) École supérieure du professorat et de l'éducation
 (2) Professeurs formateurs académiques



INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERNES 2015 INQUIÉTUDE SUR LES RECRUTEMENTS

Sous la pression du SNES-FSU, le ministère a diffusé le nombre d'inscrits aux concours 2015 externes. Au regard des besoins, le nombre d'inscrits est insuffisant.

Pour déterminer si nos métiers redeviennent ou non attractifs, afin de recruter les enseignants titulaires à la hauteur des besoins, l'analyse de l'évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis puis de stagiaires réellement affectés est cruciale.

DES CHIFFRES À MANIER AVEC PRÉCAUTION

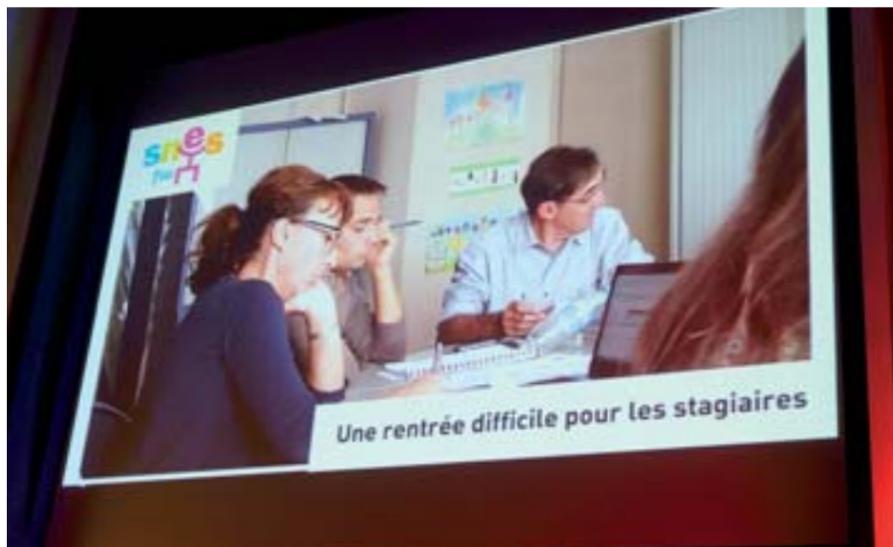
Le SNES-FSU a ainsi obtenu le nombre d'inscrits global aux concours externes 2015 lors du

comité de suivi de la réforme le 12 novembre. Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 22 novembre, il a transmis ces chiffres à la presse, forçant ainsi le ministère à communiquer sur son analyse de l'évolution de la crise de recrutement et à préciser le nombre d'inscrits 2015 dans certaines disciplines. Mais les comparaisons entre la session 2014 rénovée et 2015 sont complexes. La difficulté se situe au niveau du nombre utilisé comme étalon de comparaison pour la session 2014.

En effet, en 2014, le nombre d'inscrits à la session rénovée a été gonflé par les candidats inscrits aux deux sessions de concours (exceptionnel et rénové). Pour mesurer l'évolution du nombre d'inscrits entre 2014 et 2015, on peut ainsi utiliser :

- soit le nombre d'inscrits officiels en 2014. Dans ce cas on obtient + 4,2 % d'inscrits à l'agrégation, + 8,9 % au CAPET, + 9,3 % au CPE et - 1 % au CAPES ;
- soit on soustrait les doubles inscrits des données brutes 2014. Le ministère affiche ainsi + 14,2 % au CAPET, + 14 % au CPE et + 13,2 % au CAPES...

Quelle que soit la méthode de comparaison, force est de constater qu'il n'y a pas de hausse des inscrits à la hauteur de l'augmentation du nombre de postes ouverts : + 19,8 % à l'agrégation, + 32,6 % au CAPET et + 18,8 % au CAPES,



ce qui laisse à craindre une année supplémentaire marquée par des recrutements insuffisants au regard des besoins.

LUTTER CONTRE LA CRISE DE RECRUTEMENT

Pour la session 2015, il est indispensable que le nombre de candidats présents et bien préparés aux épreuves soit le plus élevé possible. En

urgence, il faut donc rétablir les bourses et aides spécifiques aux candidats aux concours, décharger et offrir une préparation aux concours aux AED et aux contractuels inscrits. Dès à présent, dans la perspective de la session 2016, d'autres mesures sont à prendre pour rendre attractif le métier : prérecrutements, revalorisation des salaires et des conditions de travail. ■ **Caroline Lechevallier**

MES COURS, MON MASTER, LA FORMATION DE L'ESPE...
 LE SNES REVENDIQUE UNE DÉCHARGE DE 2/3 TEMPS POUR LES STAGIAIRES ET UNE FORMATION DE QUALITÉ CADRÉE NATIONALEMENT

ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

SNES tweets



Ex-non-titulaires : bonification pour les plus anciens !

Le SNES-FSU vient d'obtenir auprès du ministère une bonification calculée sur la base de l'ancienneté et ce, sur tous les vœux que pourraient formuler les ex-enseignants, CPE, CO-Psy, MA garantis d'emplois, AED et AESH, selon le barème ci-dessous :

Pour un classement jusqu'au 4 ^e échelon	100 points/bonification
Pour un classement au 5 ^e échelon	115 points/bonification
Pour un classement au 6 ^e échelon et au-delà	130 points/bonification

Une véritable avancée syndicale qui va sans doute permettre à certains agents nouvellement titularisés de rester dans leur académie d'origine, mais qui ne suffira pas forcément à passer la barre d'entrée très élevée de certaines autres académies et pour certaines disciplines, faute de postes à pourvoir ! C'est pourquoi le SNES-FSU continuera à se battre pour l'ouverture de postes à la hauteur des titularisations envisagées.

90 %

En France, l'immense majorité des enseignants se déclarent bien ou très bien préparés dans leur discipline pour faire face aux défis éducatifs qui les attendent tout au long de leur carrière. Ils sont toutefois nettement moins nombreux à estimer que c'est le cas sur le plan pédagogique, qu'il s'agisse des continus à enseigner (60 %) ou des pratiques de classe, notamment en ce qui concerne la gestion des groupes (58 %).

« Tout le monde échoue une première fois. Si tu ne connais pas l'échec, comment pourrais-tu connaître le succès ? » ANDY WACHOWSKI

REP+

CE NE DOIT PAS ÊTRE DU MOINS

Le SNES-FSU milite depuis longtemps pour une réforme ambitieuse de l'éducation prioritaire après son dévoiement depuis 2006. La nouvelle carte annoncée dans les académies est loin de répondre aux attentes. Le mécontentement s'amplifie.

Les médias ont largement rendu compte des effets de la croissance des inégalités et du chômage, notamment sur le sort réservé aux enfants. Ainsi l'INSEE estime qu'en 2013, un enfant sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, l'UNICEF donne le chiffre de 18,6 %. Or, la corrélation entre difficultés scolaires et difficultés sociales n'est plus à démontrer et la ministre a fait récemment des déclarations sur le décrochage et une répartition des moyens prenant davantage en compte les réalités économiques, sociales et scolaires des territoires. L'annonce d'une réforme de l'éducation prioritaire passant notamment par une nouvelle carte, organisée en deux niveaux (REP+ et REP), a créé beaucoup d'attentes. Mais très vite, les

limites budgétaires ont conduit à biaiser les conclusions des discussions dans les académies, en les plaçant d'emblée dans un cadre de dotation donné *a priori*. L'évolution de la carte doit pourtant permettre une adaptation à la situation réelle des territoires et ne peut se contenter des contingents attribués, d'autant que s'ajoutent de nouveaux territoires comme Mayotte et la Guyane.

ÉTABLISSEMENTS EN GRÈVE

Le résultat fait que, même dans les académies où le dialogue a eu lieu avec les représentants des personnels, des établissements qui mériteraient d'être classés risquent de sortir, que le maintien des moyens promis par la ministre pour accompagner les sorties risque de rester à l'état de promesse, ruinant ainsi les efforts accomplis par les équipes.

Le SNES-FSU a demandé en urgence une audience à N. Vallaud-Belkacem, et soutient les luttes en cours dans de nombreux départe-

AFP 27/11/2014 - 13:17

Carte des ZEP : les syndicats interpellent Vallaud-Belkacem

Les syndicats de l'Éducation nationale ont profité jeudi de l'ouverture du salon de l'éducation pour interpellier Najat Vallaud-Belkacem sur leurs revendications, notamment sur la nouvelle carte des ZEP.

« On vous demande un discours vraiment très fort et engagé sur l'éducation prioritaire », a dit Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, première fédération de l'éducation, alors que la grogne se développe sur des sorties de ZEP d'écoles et collèges... Certains départements « sont en grève », et dans des endroits comme le 93 « il serait peut-être bon d'imaginer un plan d'urgence », a dit Roland Hubert, cosecraire du SNES-FSU, premier syndicat du secondaire.



© Clément Martin

ments et académies ; il attend de la ministre des réponses fermes sur les garanties d'une carte plus ambitieuse, une allocation de moyens alloués pour la rentrée qui ne s'opère pas par redéploiement et aggravation de la

situation des établissements hors EP, un accompagnement des sorties éventuelles, y compris en préservant les possibilités de mobilité géographique des collègues.

■ **Frédérique Rolet**

Mutations : les engagements doivent être respectés !

Dans le cadre de la refonte des classements « Éducation prioritaire », le ministère a décidé de remplacer le dispositif « APV » par des bonifications de mutation réservées aux seules affectations dans les établissements classés REP+ ou REP ainsi que ceux classés « politique de la ville ». Il opère cette transition de façon très brutale, en gelant pour les trois prochains mouvements les bonifications acquises jusqu'en 2014-2015 dans un établissement APV qui ne serait classé ni REP+ ni REP, ni « politique de la ville ».

Le SNES-FSU a toujours revendiqué que, dans le cadre d'un rééquilibrage des barèmes et d'un changement de classement, l'évolution consécutive des règles de mutations se fasse de façon progressive afin que soient préservées les stratégies individuelles des collègues concernés. Il exige du ministère que le dispositif transitoire soit revu.

COMMUNIQUÉ DU SNES-FSU, PARIS LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014

Une réforme nécessaire, un périmètre insuffisant

[...] L'accroissement continu des inégalités tant sociales que scolaires exige une refondation qui redonne enfin un avenir à tous les élèves.

Le SNES-FSU considère que l'évolution nécessaire de la carte de l'EP doit permettre de l'adapter à la situation des territoires [...].

Dans ces conditions, la dotation globale doit être abondée d'autant que la carte s'est élargie à de nouveaux territoires, Mayotte et la Guyane.

À imposer des contingents prédéterminés aux académies, elles sont mises en demeure d'écarter nombre de collèges et d'écoles qui sont pourtant marqués par de lourdes difficultés sociales et scolaires. En outre, le SNES-FSU alerte sur la situation des lycées dont la carte n'est toujours pas discutée alors que les attentes sont grandes [...].

Le SNES-FSU condamne le refus de transparence dans de trop nombreuses

académies. C'est d'autant plus dommageable que les critères définis par le ministère ne suffisent pas à caractériser finement la situation des établissements. Il demande au ministère de veiller au respect du dialogue social dans toutes les académies. Il appelle les personnels à faire valoir la réalité des établissements dans lesquels ils s'investissent pour la réussite de leurs élèves afin d'obtenir que la nouvelle carte corresponde aux besoins.

Dans ce cadre, les moyens alloués aux académies pour la rentrée devront être suffisamment abondés pour permettre une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire qui ne s'opère pas au détriment des autres établissements, déjà frappés par une dégradation des conditions de travail.

Vaincre le décrochage scolaire ne pourra se faire sans un effort budgétaire conséquent qui ne se limite pas aux sempiternels redéploiements.

COMPLÉMENTAIRE RETRAITE DES MESURES QUI SONT FORT INQUIÉTANTES

L'assemblée générale extraordinaire de l'UMR a confirmé le 18 novembre les mesures difficiles que son président avait annoncées par courrier aux adhérents du régime R1 et de COREM.

L'Union mutualiste retraite (UMR) est une Union de mutuelles qui propose une complémentaire retraite facultative. Son produit phare est le COREM, une complémentaire retraite mutualiste par points⁽¹⁾ diffusée dans notre profession par la MGEN. L'UMR gère aussi le régime fermé R1, hérité de l'ex-MRIFEN⁽²⁾ puis du CREF⁽³⁾.

ÉMOTIONS LÉGITIMES

Les adhérents de ces deux régimes ont reçu en octobre dernier un courrier les informant des mesures que l'UMR comptait prendre à compter du 1^{er} janvier 2015 en raison de trois éléments de contexte (chute des taux d'intérêt

qui pèse sur la rentabilité des placements financiers, réglementation européenne qui impose des provisionnements importants et allongement continu de l'espérance de vie).

Ces mesures ont été confirmées par l'AG extraordinaire du 18 novembre.

Les ressortissants du régime R1 subiront une baisse de 30 % du montant de leurs rentes viagères (de 30 à 35 € par mois, en moyenne). Les adhérents du COREM subiront une baisse du taux d'escompte sur les cotisations et un décalage de 60 à 62 ans de l'âge d'ouverture des droits à un complément retraite à taux plein. Ces nouvelles annonces suscitent une émotion légitime chez les personnels concernés qui se

sentent d'autant plus floués que les allocataires du régime R1 ont déjà été fortement pénalisés par les « crises » de la MRIFEN et du CREF, les changements de nom s'étant toujours accompagnés d'une baisse du montant des rentes. On voit là les limites d'un système par capitalisation qui ne garantit pas la pérennité des rentes annoncées au moment de la souscription, puisque la valeur du point est révisable à tout moment en fonction de la conjoncture économique.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PERSONNELS

La MGEN réunit le Carrefour Santé Social le 11 décembre. Le Président de l'UMR viendra y

exposer la situation et les conséquences pour les mutualistes. Le SNES et la FSU seront présents pour défendre les intérêts des personnels concernés.

■ **Monique Daune**

(1) Le principe est le suivant : chaque cotisant détermine le montant qu'il souhaite consacrer chaque mois à la constitution de son épargne retraite ; ces versements sont convertis chaque année en points de retraite acquis ; à partir d'un certain âge, les points acquis sont convertis en une rente servie tout au long de la vie.

(2) Mutuelle retraite des instituteurs et des fonctionnaires de l'Éducation nationale

(3) Complémentaire retraite de l'Éducation nationale et de la Fonction publique

Sortie de l'éducation prioritaire : le collège Pierre Mendès-France de Méru dit NON !

Stupeur au collège Pierre Mendès-France de Méru ce lundi 24 novembre : le recteur vient d'annoncer notre sortie de l'EP ! On avait pourtant tous les labels : ZEP, RRS, ZUS, ZSP... Il n'aura fallu que quelques heures pour que les collègues décident d'une grève reconductible dès le 1^{er} décembre ! Bien sûr qu'ils pensent à leur fiche de paye. Bien sûr qu'ils pensent à leur mutation. Mais avant tout, ils se sentent roulés dans la farine : voilà qu'on leur retire les moyens qui leur ont permis de s'investir pour leurs élèves parce qu'ils les ont fait « trop » progresser ! Mais notre principale nous rassure : « nous avons tout à y gagner, car à l'avenir les bons élèves choisiront notre établissement ». Gageons que les collègues de l'autre collège de la ville (qui lui reste en EP) apprécieront !

Les réseaux de la colère à Lille

À Guines, une journée de grève a eu lieu le 27 novembre dans les écoles et au collège avec cortège funèbre pour enterrer le RRS, tout comme à Rouvroy. À l'issue d'une assemblée générale, en présence des personnels du collège, des professeurs, des directeurs des écoles du réseau, du maire de la ville et des représentants des parents, il avait été décidé que ce jeudi serait un jour de grève au collège et dans les écoles. Les parents ont également mené une opération « collège et écoles morts » le lendemain. Le sénateur a demandé une audience au recteur. Le collège et les écoles de Leforest seront en grève le 1^{er} décembre et le collège P.-Duez a rejoint les « réseaux de la colère ». À l'initiative des parents, une opération « collège et écoles morts » se déroulera de nouveau mardi 2 décembre.

À Nantes : (re)fonte de la carte de l'éducation prioritaire

L'ouverture de la concertation, voulue par le ministère et réclamée dès début octobre par la FSU, a été sciemment retardée par le recteur afin de limiter le débat local. Après deux réunions d'un groupe de travail issu du CTA, le constat est pourtant sans appel. Le périmètre annoncé par le ministère (12 REP+ et 19 REP) est trop restreint. Des sorties d'EP sont programmées pour des collèges plus difficiles que d'autres qui, eux, doivent être classés REP. À Angers et à Nantes, des collèges se voient opposer l'anticipation des effets de transformations urbaines et risquent aussi d'être déclassés. Dans plusieurs établissements ruraux, les collègues sont très inquiets du déclassement annoncé alors que leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader. Des AG de secteur se tiennent ces jours-ci pour mobiliser les collègues des collèges et des écoles avec les parents d'élèves.

« Tant que dure ta jeunesse, acquiers des choses qui ensuite te consolent du dommage de ta vieillesse » LÉONARD DE VINCI

FIN DU REDOUBLEMENT LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS

« Une ambition pédagogique affirmée pour la réussite de tous les élèves », tel est le slogan du ministère. Mais suffit-il d'affirmer pour transformer le quotidien des classes ?

De récents décrets, dont celui « relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves », plantent un cadre de travail contraignant pour les personnels.

Or, ce que les uns et les autres entendent par inclusion, diversification ou différenciation – autant de termes introduits par ces textes – n'a jamais été explicité. La pédagogie ne se décrète pas, elle nécessite une formation, aussi bien initiale que continue, ainsi que des moyens. À cet égard, la suppression du redoublement ressemble davantage à une volonté d'affichage qu'à celle de mettre tous les élèves en situation de réussite.

De fait, selon le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014, dès la rentrée prochaine, redoubler ne sera plus possible que « pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires ». On entrevoit aisément la latitude laissée aux chefs d'établissement dans l'interprétation de cette formulation plus qu'im-



précise... Le redoublement restera par ailleurs de droit « pour les élèves des classes de troisième et de seconde » dans les cas où « la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ».

PLUS POUR DES RAISONS BUDGÉTAIRES QUE PÉDAGOGIQUES

Dans un communiqué de presse où il explique son vote au Conseil supérieur de l'éducation, le SNES-FSU rappelle que si la France fut la championne en la matière, ce n'est plus le cas : « en 2012, 28 % des élèves âgés de 15 ans avaient redoublé, ce chiffre étant en diminution constante : il a baissé de dix points de 2009 à 2012. La tendance à la diminution du redoublement est donc déjà effective, mais sous la pression administrative, et pour des raisons budgétaires plus que pédagogiques. »

L'efficacité du redoublement a beau être questionnée par de nombreuses études, les réserves émises légitimement à son encontre ne sauraient justifier l'automatisme du passage dans la classe supérieure. Les pis-aller mis en place pour éviter le décrochage des élèves (programmes personnalisés de réussite en collège, stage de remise à niveau en lycée) ne peuvent suffire à un service public d'enseignement ambitieux à qui l'on assigne pour mission de faire réussir tous les élèves. Le SNES-FSU demande que « les moyens économisés par l'Éducation nationale suite à la forte diminution du redoublement ces dernières années et à sa suppression à venir soient maintenus dans les établissements pour la mise en place de solutions alternatives, qui restent encore à venir ».

Pour toutes ces raisons, le SNES, avec la FSU, a voté contre le décret du 18 novembre au CSE.

■ Valérie Sipahimalani

PENSIONS RETRAITÉ(E) EN 2015, LE SAVEZ-VOUS ?

La loi du 20 janvier 2014 a instauré de nouvelles règles de cumul. À la première liquidation d'une pension, les retraités de 2015 et au-delà verront leurs droits à pension figés dans tous les autres régimes de retraite auxquels ils ont été affiliés.

Une majorité des fonctionnaires sont poly-pensionnés, c'est-à-dire qu'ils ont été affiliés au cours de leur vie professionnelle à plusieurs régimes de retraite de base. Jusqu'à présent, la liquidation des différentes pensions de retraite pouvait intervenir à des moments différents. Certains fonctionnaires choisissaient ainsi de liquider une pension du régime général tout en poursuivant leur activité dans la Fonction publique. Cette pratique est désormais à éviter absolument.

En effet, à compter de 2015, dès qu'une pension aura été liquidée, plus aucun droit à pension de retraite ne sera acquis dans aucun autre régime au-delà de la date de la première liquidation et ceci bien que l'activité effectuée « en cumul » donne lieu au versement de cotisations. Les

durées décomptées pour la retraite sont figées à la date de liquidation de la première pension. Ce sera aussi le cas pour les parents de trois enfants faisant valoir leurs droits à pension après quinze années de service⁽¹⁾. S'ils reprennent une activité dans le secteur privé, celle-ci ne créera aucun nouveau droit à pension.

Tous les futurs retraités doivent donc en être informés.

Références : articles L 84 et L 86-1 du code des pensions civiles et militaires de retraite, modifié par la loi du 20 janvier 2014 et CSS article L. 161-22.

■ Anne Féray

1. Supprimé par la loi de 2010, ce droit ne subsiste plus que pour ceux qui l'ont acquis avant le 1^{er} janvier 2012 et, s'agissant des plus jeunes, dans des conditions financières dissuasives.

CLASSES PRÉPARATOIRES DES GRINCEMENTS DANS LA DÉMOCRATISATION

Le SNES-FSU intervient auprès du ministère contre des projets de fermetures de classes que certains rectorats ont annoncés.

Dès le mois de mai, le SNES-FSU évoquait de sérieuses menaces sur les prépas de l'académie de Poitiers. Ces menaces se précisent pour deux PCSI et une hypokhâgne. Il en est de

même dans l'académie d'Aix-Marseille où la fermeture d'une PCSI au lycée Vauvenargues risque de mettre en péril le fragile équilibre des prépas scientifiques du bassin d'Aix. D'autres fermetures sont évoquées à Limoges, Tours ou Besançon par exemple. Ce qui est préoccupant, c'est que beaucoup de classes menacées de fermetures sont convenablement remplies et accueillent des publics diversifiés. Or, dans un rapport publié il y a quelques années sur la diversité sociale au sein des CPGE, le Sénat rappelait que les fermetures « répondent à un critère unique : la faiblesse constatée, depuis un an au moins, de l'effectif d'une ou plusieurs divisions d'un établissement. Toutefois, si en matière d'effectif maximal par division, le nombre de 48 est conseillé, aucun seuil minimal n'est fixé » (www.senat.fr/rap/r06-441/r06-44112.html). La pression sur les 48 élèves est un non-sens pédagogique dans les établissements où la réussite n'est pas une évidence, où les jeunes

méritent un encadrement particulier pour que leurs efforts soient valorisés. Le ministère entend-il mettre un frein à la démocratisation des classes préparatoires ?



Sur le terrain, les collègues se mobilisent en interpellant leur rectorat en CA ou en écrivant aux élus de leur circonscription. Le SNES-FSU est intervenu au Conseil Supérieur de l'Éducation à ce sujet et a obtenu une audience au ministère. Il est résolu à exposer, de façon argumentée, son opposition aux projets de fermetures, qui restent des projets, avant que le ministère ne prenne ses décisions définitives.

■ Julien Luis, Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu

BAC À L'ÉPREUVE DU RÉEL

Reçu en audience au ministère, le SNES-FSU a pointé les problèmes qui ont émaillé la session du bac 2014 et fait ainsi valoir ses revendications en terme de cadrage des épreuves.

Si l'organisation du baccalauréat demeure complexe, elle gagne toujours en qualité et en efficacité quand il y a un cadrage national des épreuves, ainsi que des directives claires aux corps d'inspection comme aux services rectoraux en charge des examens. Force est de constater que la session dernière a souffert d'un vrai déficit en la matière, car les anomalies ont été nombreuses.

Pressions hiérarchiques sur l'évaluation, en particulier pour les épreuves locales de langues vivantes et celles du projet dans les séries technologiques (ST2S surtout), procédures d'ententes et d'harmonisation très différentes selon les académies pour la même discipline, disparités géographiques de rémunération des correcteurs et des examinateurs... Toutes ces pratiques sont bien peu respectueuses des candidats, comme des enseignants, et battent en brèche le principe d'égalité.

L'EXEMPLE DES ÉPREUVES DE LANGUE

Les épreuves de langues vivantes se déroulant en cours d'année témoignent de cette dérive : pas de banque nationale de sujets, mais des banques académiques souvent inutilisables, anonymat de plus en plus difficile à mettre en place, les enseignants devant seuls assumer l'organisation locale des épreuves et conception des sujets ! Le ministère persiste d'ailleurs dans son refus d'indemniser ce travail considérable même s'il a accepté l'idée de réunir un groupe de travail sur l'enseignement des langues vivantes en lycée. Plus généralement, et en réponse aux exigences du SNES-FSU, le ministère s'est engagé à rappeler à l'Inspection et aux rectorats qu'en aucun cas les enseignants ne peuvent être dessaisis d'une partie du processus de notation des épreuves. Enfin, il a annoncé qu'il allait recenser les épreuves appelant indemnisation afin de permettre d'établir une norme qui s'imposerait à tous. ■ Claire Guéville

Débat sur la mixité avec le CNESCO

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire est une instance indépendante placée sous l'égide du ministre de l'Éducation nationale et présentant une capacité d'évaluation scientifique de haut niveau. Il organise le samedi 6 décembre à Amiens une table ronde suivie d'un débat public sur : *École : souhaitons-nous vraiment la mixité sociale ?*

Cette question de la mixité sociale et scolaire, débat récurrent dans la société française, récurrent mais aussi polémique, voire tabou, sera au cœur des discussions auxquelles participeront des directeurs d'école, des inspecteurs et des chercheurs. Cette question est d'autant plus cruciale que la reproduction des inégalités sociales progresse dans l'école.

Parents, élus, élèves, enseignants sont conviés à partir de 15 heures à la Comédie de Picardie, 62 rue des Jacobins, 80000 Amiens.

Colloque sur la formation des professeurs du technique

Jean-Luc CENA, président de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDT), qui regroupe des cadres de l'enseignement technologique et professionnel, a conclu ce colloque en ces termes : « L'AFDET est inquiète quant à la formation des enseignants techniques et professionnels. La seule transposition des organisations mises en place pour les professeurs ne répond pas aux nécessités des formations techniques. La formation universitaire n'est pas toujours pertinente, il faudrait diversifier le vivier de recrutement. La Formation continue des enseignants n'est ni systématique, ni à la hauteur ! Un perfectionnement tout au long de la vie est nécessaire, il faut accompagner les enseignants, voire les reconverter ». L'AFDET demande donc des « Assises de la formation des enseignants techniques ».

Total irrespect !

Le 24 octobre 2014, le ministère a publié un décret donnant aux chefs d'établissement une grande latitude pour désigner les membres des conseils pédagogiques des EPLE, conseils école-collège et conseils de cycle. Ce texte est substantiellement différent de celui soumis à débat au CSE et, en cela, le ministère a fait montre d'un comportement condamnable. Les modifications apportées au décret n'ont en effet jamais été discutées au CSE.

Le SNES-FSU considère donc que le texte paru n'a pas reçu l'avis nécessaire du CSE. Cela pose un problème démocratique majeur quant au dialogue social et au respect des partenaires sociaux, rouages clés de la démocratie. C'est pourquoi le SNES-FSU a pris la décision de déférer ce décret au Conseil d'État.

Respect de la loi et respect des personnels !

VOTER, UN ENJEU MAJEUR

Avant de voter

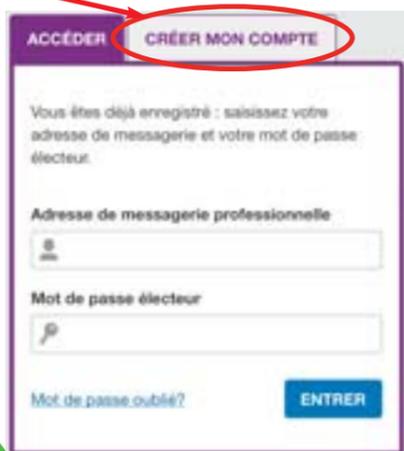
L'indispensable pour pouvoir voter

BOÎTE MAIL PROFESSIONNELLE

Votre messagerie électronique professionnelle est un élément clé du dispositif de vote. C'est sur cette adresse que vous avez été envoyé un message vous permettant de valider la création de votre compte électeur, passage obligatoire pour accéder au bureau de vote. Toutes les informations pour y parvenir sont disponibles sur le site internet du SNES : www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html.

VOTRE COMPTE ÉLECTEUR

Dans votre espace électeur individuel, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour les opérations électorales. Les informations administratives ayant un rapport avec le vote (civilité, nom, prénom, corps, grade et établissement d'affectation) ; la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer



ainsi que les listes et professions de foi des organisations syndicales candidates ; les modalités pour pouvoir récupérer votre identifiant de vote ; l'accès à la plate-forme de vote.

Pour accéder à votre espace électeur individuel, vous devez créer

un compte électeur, c'est-à-dire créer un mot de passe personnel qui vous permettra d'accéder à votre espace électeur individuel dans un premier temps (le login étant votre adresse de messagerie professionnelle), puis au bureau de vote électronique (le login étant l'identifiant de vote contenu dans votre notice de vote).

Toutes les informations pour y parvenir sont disponibles sur le site internet du SNES : www.snes.edu/Acceder-a-son-espace-electeur.html

NOTICE DE VOTE

Vous avez reçu, soit par l'intermédiaire de votre chef d'établissement, soit directement par voie postale, votre notice de vote. Outre des informations sur les modalités de vote, vous y trouverez votre identifiant de vote. Celui-ci est l'un des deux éléments qui vous serviront pour accéder au bureau de vote entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014, vous pouvez aussi le récupérer dans votre espace électeur individuel.

N°Azur 08 11 46 20 76

PRIX D'APPEL LOCAL

Dans le contexte de mise en œuvre de la « loi de refondation de l'École », de crise du recrutement et de déclassé salarial de nos professions, ces élections constituent un enjeu majeur. Par leur vote, les personnels exprimeront leur conception du métier et du second degré. Les résultats de ce scrutin seront déterminants pour assurer la cohérence du second degré, contestée par les tenants d'un « bloc école-collège », et la spécificité professionnelle des personnels ayant vocation à intervenir de la Sixième à la Terminale.

Pour démocratiser le second degré

Donner un avenir au collège et construire un lycée démocratique :

- ◆ Penser une culture commune pour tous, fondée sur des savoirs, permettant la formation personnelle et citoyenne, et l'insertion professionnelle et dans la société.
- ◆ Écrire les programmes en cohérence, privilégiant le sens à l'empilement des savoirs.
- ◆ Approfondir le dialogue entre le premier et le second degré et entre le collège et le lycée pour améliorer les conditions d'entrée en Sixième et en Seconde des élèves.
- ◆ Articuler les deux finalités de l'évaluation des élèves : au service de leur formation et pour l'obtention des diplômes.
- ◆ Diversifier l'offre de formation et reconnaître les spécificités des trois voies du lycée pour scolariser au lycée l'ensemble d'une génération.
- ◆ Faire vivre une orientation scolaire affranchie de l'urgence des choix immédiats et des stéréotypes.
- ◆ Développer les vies scolaires.

Relancer l'éducation prioritaire :

- ◆ Réduire les effectifs de classe.
- ◆ En finir avec les logiques de déréglementation, en particulier du dispositif ÉCLAIR.
- ◆ Respecter l'initiative des personnels, notamment dans l'utilisation de la pondération en REP+.
- ◆ Favoriser la diversité des approches pédagogiques et développer les possibilités de dédoublements et de travail en groupes.
- ◆ Accorder aux personnels des avantages en terme de salaires, de carrières et de mutation tout en préservant l'équilibre du barème pour le mouvement.

Pour revaloriser nos métiers

Retrouver le pouvoir d'agir sur nos métiers :

- Refuser les méthodes managériales de gestion des équipes et définir les critères d'un travail de qualité.
- Garantir aux équipes les moyens de diversifier leurs pratiques dans des classes moins chargées et développer la formation continue des personnels.
- Donner du temps aux personnels pour le travail collectif dans le respect de la liberté pédagogique et des missions.

Améliorer nos conditions de travail :

- Limiter le nombre d'élèves par classe.
- Inclure dans nos services du temps pour le travail collectif, la réflexion disciplinaire et pédagogique, la concertation pluriprofessionnelle.

Revaloriser nos salaires :

- Rattraper le pouvoir d'achat perdu.
- Indexer la valeur du point d'indice sur le coût de la vie.
- Reconstituer l'espace indiciaire de nos grilles de rémunération en y intégrant, pour tous, les indices de l'actuelle hors-classe.

Pour rendre nos métiers attractifs : recruter et former les personnels de demain

Assurer les recrutements et donner de l'attractivité à nos métiers exige :

- Un plan pluriannuel de recrutement à la mesure des enjeux des services publics.
 - Un dispositif de prérecrutement dès la troisième année de licence.
 - Une volonté de rendre nos métiers plus attractifs, en particulier par leur revalorisation.
- ##### Garantir une réforme de la formation à la hauteur des enjeux par :
- Un cadrage national de l'organisation de la formation.
 - L'élaboration de masters intégrant une formation disciplinaire de haut niveau, des éléments de préprofessionnalisation, des stages et de la recherche.
 - Un stage en établissement limité à un tiers de service.

Stopper la précarité et la résorber par un plan massif de titularisation.

Pour faire respecter nos missions et nos statuts

Réaffirmer les missions principales de chacun de nos métiers : enseigner une discipline, organiser et animer la vie scolaire, contribuer à la réussite et conseiller à l'orientation...

Respecter nos statuts qui sont liés à nos missions, à notre liberté pour concevoir nos pratiques et qui définissent nos modalités de recrutement, de carrière, d'évaluation, nos obligations de service... Le statut n'est pas un carcan. Il est la seule garantie contre l'arbitraire et les pressions.

Défendre une évaluation qui porte de façon prépondérante sur notre manière d'exercer nos missions principales et permette réellement de développer notre activité professionnelle. Ainsi, pour les enseignants, le chef d'établissement ne peut pas être l'évaluateur de notre pédagogie.

Lutter contre les pressions locales, en particulier celles des chefs d'établissement.

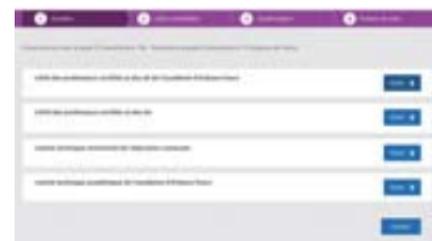
Voter, c'est pas compliqué

Entre le 27 novembre 2014 10 heures et le 4 décembre 2014 17 heures, à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Votez en allant sur votre espace électeur : <https://vote2014.education.gouv.fr>

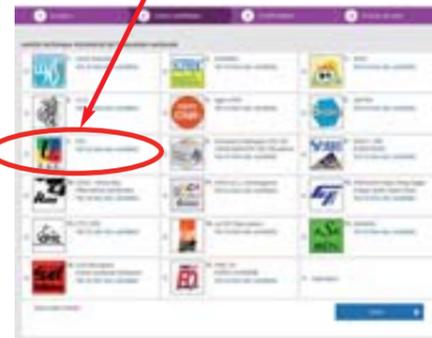
Accéder au bureau de vote



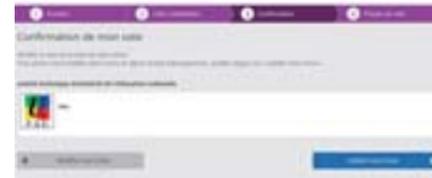
Choisir le scrutin



Sélectionner le bulletin



Valider le bulletin



Preuve du vote



VOTER ET FAIRE VOTER SNES ET FSU, C'EST CHOISIR :

- ◆ Un syndicalisme d'action et de proposition. ◆ Des élu-e-s porte-parole de la profession, exerçant comme vous dans les établissements.
- ◆ Des élu-e-s travaillant pour améliorer nos conditions d'affectation, de travail, de carrière et pour défendre les personnels contre l'arbitraire de l'administration.
- ◆ Des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers et dans les établissements. ◆ Des syndicats construisant avec vous les analyses et les propositions sur tous les débats éducatifs. ◆ La première fédération syndicale de l'Éducation nationale, incontournable dans la Fonction publique de l'État portant les valeurs du service public.

VOTEZ



VOTEZ



ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE LES RETRAITÉS EXCLUS DES INSTANCES ?

Le 14 septembre 2014, deux projets d'arrêtés modificatifs de la composition et du fonctionnement du Comité interministériel d'action sociale (CIAS) et de ses Sections régionales (SRIAS) ont été adoptés au Parlement et seront publiés prochainement.

Désormais, les représentants des personnels devront être en activité au moment de leur désignation, ce qui signifie qu'on ne peut plus désigner de retraités dans ces instances (on peut seulement finir le mandat après le départ à la retraite). Rappelons que les dépenses d'aide sociale concernent pour une large part le RSA et les aides sociales aux personnes handicapées, à l'enfance et aux personnes âgées, ces deux derniers postes représentant un quart des dépenses. C'est dire si les

retraités sont concernés par ce dossier. La volonté d'écarter les militants syndicaux retraités se confirme. Elle est déjà à l'œuvre dans la gouvernance prévue dans le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Cela signifie-t-il que l'on ne considère pas les retraités comme des citoyens à part entière, susceptibles de porter, à travers leurs organisations syndicales, des propositions aux côtés des actifs sur des sujets qui les concernent directement ?

ACTIFS ET RETRAITÉS UNIS DANS L'ACTION

Le gouvernement ne peut à la fois vouloir donner une image positive du vieillissement et écartier les retraités des instances officielles qui traitent ces questions. Fondamentalement, c'est à nouveau vouloir retirer le mot retraité et sa signification des textes officiels. Les retraités ne sont pas que des personnes âgées : la retraite n'est pas une allocation, mais un salaire continué lié au statut et aux années de cotisation. Actifs et retraités bénéficient de droit des



prestations de l'action sociale : à ce titre ils sont légitimes à continuer à être représentés spécifiquement au sein des instances par les organisations syndicales. Le CDFN a dénoncé un tel projet et la FSU entend bien y faire barrage. ■ **Marylène Cahouet**

Publicité

*Transmettre ses valeurs
pour construire un monde meilleur,
c'est aussi un engagement de la CASDEN.*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Comptable de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 111, rue de Valenciennes - 11500 Valenciennes - 03 27 12 12 12
BPFZ - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 150 742 520 €. Siège social : 30, avenue Pierre Maréchal - 92000 Paris Cedex 13 - 01 40 63 27 10
BMOA WISCHNIOK - Illustration : Kikaku

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN est partenaire depuis 40 ans du réseau Banque Populaire afin de proposer à ses Sociétaires un service bancaire complet et accessible partout en France. Pour la CASDEN, être proche de ses Sociétaires se traduit au quotidien dans les offres bancaires qu'elle conçoit mais aussi dans les actions qu'elle mène sur le terrain. Et pour sensibiliser les jeunes générations, la CASDEN s'engage en faveur de l'éducation au développement durable en nouant des partenariats et en concevant des outils pédagogiques à destination des enseignants et de leurs élèves.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80

(1) Appel téléphonique ouvert de 9h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

P.A. SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Paris 13^e, coll. loue studio 12 m², 440 €/mois. Tél. 03 44 09 25 70

Chamrousse (38), chalet, calme, pied pistes, sud, 2 nivx, 10 lits, de Noël à mars. Tél. 06 72 16 58 04

Ivry, Métro : P. Curie, coll. loue F2, 46 m² + 10 m² balcon avec vue + parking. 870 € + ch. Tél. 06 01 16 52 57

Venise, part. loue appts 2/6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

Paris-Montmartre, coll. loue studio, w.e. : 90 € ; sem. : 250 € martinegiguet@yahoo.fr

Pour l'année prochaine, cherche hébergement demi-pension pour ado de 14 ans et demi qui fréquentera le lycée expérimental situé rue Coty à **St-Nazaire**. Tél. 02 44 02 13 71 ou 06 98 49 40 27

LOISIRS

Pyrénées, randonnées et VTT www.rutesilviaroviara.es

IMMOBILIER

Charente-Maritime (34 km La Rochelle) vds maison viager habitée, salle séjour, 3 chbres, bouquet : 32 000 €, forfait mensuel : 450 à 500 €. Rens : 05 46 83 15 50

ADAPT un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

Une brève histoire de la génétique humaine

La génétique humaine : entre science et idéologie. Dans chaque continent et dans chaque pays, elle montre un visage différent. Ce livre relate ces différentes histoires : personnalités et motivations individuelles, sources de financement, contextes culturels ou économiques, choix philosophiques. L'eugénisme reste un enjeu éthique majeur en génétique. Le développement des connaissances en la matière est au cœur d'innovations biotechnologiques qui vont sensiblement modifier les pratiques médicales de demain.

• Laurence Perbal, Coédition Hermann / Vuibert, 200 p., 22 €, octobre 2014

Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine. Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin & Christine Dezarnaud Dandine, Coédition Adapt-Snes / Vuibert, 2014, 192p., 25 €.

De l'histoire naturelle aux sciences de la vie et de la Terre

Cet ouvrage montre comment s'est construit l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, depuis la Révolution. On y constate que les sciences naturelles puis les SVT constituent une discipline politiquement sensible. Les auteurs nous aident à comprendre les résistances qui, de nombreuses reprises, ont fait - et font encore - obstacle à la mise en place d'un cursus cohérent et ambitieux.

• Claudine Meunier, François Meunier et Jeanne-Marie Raynaud, Adapt, 2014, 175 p., 11 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

